



PROCEDURE D'INSCRIPTION / REINSCRIPTION :

La campagne d'inscription / réinscription pour l'année scolaire 2025-2026 est ouverte !

Pour enregistrer vos enfants pour l'année prochaine :

INSCRIPTION	REINSCRIPTION
Se rendre sur ce lien https://frenchschooltanzania.family-administration.skolengo.net .	Se rendre sur votre compte Skolengo
Cliquer sur « C'est ma première préinscription » afin de créer vos identifiants	Cliquez sur « Me connecter »
Puis sur « Me connecter » et renseigner les identifiants que vous venez de créer	Renseignez vos identifiants. Si vous avez oublié votre mot de passe ou rencontrez des soucis de connexion, merci de nous envoyer un mail à l'adresse : secretariat@frenchschooltanzania.org
Cliquer ensuite sur « Préinscription » afin d'inscrire vos enfants	Cliquez sur l'onglet réinscription OUI ou NON, affiché sur la page d'accueil, et suivez les indications
Vous devez accepter les conditions de l'établissement afin d'inscrire vos enfants. Nous vous informons que la validation électronique de ces conditions sur Skolengo fait office de signature des différents règlements et chartes de l'école.	Vous devez accepter les conditions de l'établissement afin de réinscrire vos enfants. Nous vous informons que la validation électronique de ces conditions sur Skolengo fait office de signature des différents règlements et chartes de l'école.
Renseigner vos informations et celles de vos enfants sur la plateforme	Renseigner vos informations et celles de vos enfants sur la plateforme
Signez et téléchargez le récapitulatif d'inscription sur la plateforme	Signez et téléchargez le récapitulatif de réinscription sur la plateforme
Retournez l'adhésion au règlement financier (en pièces jointes) complétée et signée sur SKOLENGO ou à l'adresse : secretariat@frenchschooltanzania.org	Retournez l'adhésion au règlement financier (en pièces jointes) complétée et signée sur SKOLENGO ou à l'adresse : secretariat@frenchschooltanzania.org
Aucune place ne sera garantie dans l'école tant que le dossier d'inscription n'est pas dûment complété, que les frais de première inscription ne sont pas réglés et que la candidature n'est pas validée par le chef d'établissement ou son adjoint. Vous pouvez d'ores et déjà sécuriser la place de vos enfants en effectuant un dépôt de 800\$ (cf règlement financier en PJ). Une fois l'inscription terminée sur Skolengo, merci de contacter le secrétariat par mail (secretariat@frenchschooltanzania.org) afin qu'il vous mette en relation avec le service financier.	Réglez les frais de scolarité selon les modalités de paiement que vous aurez choisies ou bien simplement sécuriser la place de vos enfants en effectuant un dépôt de 800\$ (cf règlement financier en PJ) auprès du service financier. Vous trouverez les coordonnées bancaires de l'école en pièces jointes. La date limite de la réinscription administrative est fixée au 9 mai ; elle ne sera validée qu'à réception de l'avance de 800\$, et du solde de toutes factures restées impayées.



Afin de vous aider davantage, nous vous mettons à disposition différents tutoriels sur la configuration de votre espace parent sur SKOLENGO:

- <https://www.skolengo-academy.org/fr/formations/tutoriels/administratif-finance/portails-parents/creer-son-compte-dans-le-portail-parents>
- <https://www.skolengo-academy.org/fr/formations/tutoriels/administratif-finance/portails-parents/se-connecter-au-portail-parents>
- <https://www.skolengo-academy.org/fr/formations/tutoriels/administratif-finance/portails-parents/parent-portal-video-presentation-english-version>

Notre équipe reste toutefois à votre disposition si vous rencontrez de quelconques difficultés ou si vous avez des questions. Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse du secrétariat. Nous pourrions vous proposer un rendez-vous par visioconférence afin de vous aider à distance au cours de la procédure de réinscriptions si besoin.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Sous réserve de places disponibles, la procédure est différenciée selon 3 cas liés aux modalités de la scolarisation précédant l'arrivée à l'école française Arthur Rimbaud.

Cas 1 :

Élève scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat en France ou d'un établissement français de l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation Nationale français l'année scolaire précédente ou l'année scolaire en cours, et n'ayant pas eu d'interruption de scolarité.

L'élève sera admis dans la classe qui figure sur la décision d'orientation ou le bulletin trimestriel de cet établissement (présentation obligatoire de la Fiche Dialogue pour l'entrée en 2nd et 1ère).

L'admission de ces élèves sera prioritaire mais se fera toujours sous réserve de places disponibles.

Cas 2 :

Élève scolarisé dans une école non homologuée par le ministère de l'Éducation Nationale français l'année précédente ou l'année scolaire en cours ou ayant connu une interruption de scolarité dans le réseau scolaire homologué de 3 mois et plus. L'élève devra être soumis à des évaluations de niveau (cf modalités des évaluations ci-dessous). L'admission se fera prioritairement pour les enfants de nationalité française mais toujours sous réserve de places disponibles.

Pour les élèves non francophones, un rendez-vous avec la Direction sera nécessaire pour étudier la demande et mettre en place un projet d'accueil linguistique personnalisé (Projet Personnalisé de Réussite en français).

Cas 3 :

Elève n'ayant jamais été scolarisé, entrant en maternelle. Pour les élèves entrant en Toute Petite Section et Petite Section maternelle, un temps d'échange et d'observation sera organisé avec un(e) Enseignant(e) spécialiste de la maternelle, afin de préparer le meilleur accueil pour cette première année de scolarisation.



ORGANISATION DES EVALUATIONS :

1. Élèves inscrits dans un établissement homologué par le ministère de l'éducation nationale française (réseau AEFE ou France) : Les familles souhaitant inscrire leur enfant à l'école en début d'année ou en cours d'année sont exemptées du test de positionnement, quel que soit le niveau d'entrée.
2. Élèves scolarisés en maternelle (inscription de la TPS au CP inclus): Les familles désirant inscrire leur enfant à l'école en début d'année ou en cours d'année sont exemptées du test de positionnement de la TPS au CP inclus.
3. Élèves inscrits dans un établissement non-homologué par le ministère de l'éducation nationale française (hors réseau AEFE ou autre système scolaire): Les familles désirant inscrire leur enfant à l'école en début d'année ou en cours d'année en CE1 et au-delà doivent passer un test de positionnement entre la procédure d'inscription administrative (via Skolengo) et l'émission de la facture finale.

Les évaluations sont élaborées sur les niveaux attendus par les programmes d'enseignement. Au primaire, un professeur se charge de la mise en œuvre des évaluations écrites et orales. Au secondaire, l'élève sera évalué dans différentes matières en fonction du niveau de classe.

Les objectifs de ces tests sont les suivants :

- Évaluer la pertinence du projet de scolarisation dans le système français.
- Déterminer si le niveau attribué automatiquement en fonction de l'âge est adapté au niveau de l'élève.

À l'issue de ce test, l'inscription peut être acceptée ou refusée, éventuellement avec des ajustements de scolarité (par exemple, une inscription à un niveau inférieur ou un projet personnalisé).

Après la procédure d'inscription administrative en ligne, la direction est systématiquement informée. Après analyse du dossier de l'élève, la direction contacte la famille pour proposer le test de positionnement si nécessaire.

Le test peut être réalisé sur place, sous la supervision du personnel qualifié de l'établissement si la famille est sur place. Il peut également se dérouler en ligne, via une visioconférence, si la famille réside en dehors de Dar Es Salaam et ne peut pas se déplacer.

Ce test est facturé aux familles quelques soit l'issue (acceptation ou refus).

En cas de réussite du test de positionnement, le dossier est transmis au département financier pour l'émission des factures et la finalisation définitive de l'inscription de l'élève.

Tarifs des tests d'admission

Test d'admission en élémentaire : 81 dollars

Test d'admission en collège ou lycée : 108 dollars

Listes d'attente :

Dans le cas de manque de places disponibles sur certains niveaux, une liste d'attente sera établie en fonction des priorités énoncées ci-dessus, des résultats des évaluations, de l'ordre d'arrivée.